



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 août 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un août à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du treize août deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC1-1-2-31

OBJET : 2026F04 – LOCATION D'UN COMPACTEUR NEUF À ROULEAU, MOBILE, AUTONOME, DESTINÉ À LA COMPACTION DES DÉCHETS AVEC MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE, ENTRETIEN ET ASSURANCE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, DELFARIEL Eric, Madame LAROUSSINIE Francine, RATTO Stéphan, REBEL Stéphane, Madame MAERTEN Marie- Bernard, JULIEN Jean-Yves, Madame BUSCAIL Maryline, BOISSEAU Christophe et LARROSE Patrick.

Absents et excusés :

Messieurs RENAUD Olivier, MERIEL Guy (pouvoir donné à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026BC1-1-2-31

OBJET : 2026F04 – LOCATION D'UN COMPACTEUR NEUF À ROULEAU, MOBILE, AUTONOME, DESTINÉ À LA COMPACTION DES DÉCHETS AVEC MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE, ENTRETIEN ET ASSURANCE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date limite de remise des offres était fixée au 31 juillet 2026 à 12h00, pour la location d'un compacteur neuf à rouleau, mobile, autonome, destiné à la compaction des déchets avec maintenance préventive et curative, entretien et assurance.

Cette consultation, passée par voie de procédure adaptée, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 18 août 2026 pour le jugement de l'offre.

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
PACKMAT SYSTEM SAS	70400 HÉRICOURT

Au vu du tableau d'ouverture du pli, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique analysée au regard des éléments suivants :	50 %
2.1- <i>Qualité de l'offre, conformité aux exigences (caractéristiques et fiches techniques du compacteur et accessoires, contenu du contrat de maintenance au regard des exigences du CCTP)</i>	20 %
2.2- <i>Mémoire technique faisant état particulièrement de l'entretien, les moyens mis en œuvre pour l'assistance technique, dépannage et véhicules de remplacement en cas d'indisponibilité pour maintenance</i>	20 %
2.3- <i>Le délai de livraison proposé</i>	10 %
3-Modalités mise en œuvre pour le respect des clauses environnementales prévues au CCTP (émissions sonores, émissions de gaz à effet de serre, propriétés des huiles, démarche éco-responsable mise en place dans le cadre des interventions au titre de la maintenance)	10 %

Au vu du rapport d'analyse, l'offre du candidat PACKMAT SYSTEM SAS est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques pour répondre au besoin.

Le candidat suivant est proposé :

Montant maximum par période : 180 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant HT (pour 60 mois)
1	PACKMAT SYSTEM SAS	162 120,00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat PACKMAT SYSTEM SAS pour un montant de 162 120,00 € HT pour 60 mois,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer le marché au candidat PACKMAT SYSTEM SAS pour un montant de 162 120,00 € HT pour 60 mois,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 21 août 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 août 2026

Le secrétaire de séance désigné

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **01 SEP. 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **01 SEP. 2026**

AR Préfecture

2026F04 LOCATION COMPACTEUR NEUF DECHETS AVEC MAINTENANCE ENTRETIEN ET ASSURANCE AMFCS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260821- 2026BC1_1_2_31-DE
Numéro d'acte :	2026BC1_1_2_31
Date de décision :	21/08/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2026BC1-1-2-31 - 2026F04 LOCATION COMPACTEUR NEUF DECHETS AVEC MAINTENANCE ENTRETIEN ET ASSURANCE AMFCS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	01/09/2026 10:04:23
Date de réception de l'AR :	01/09/2026 10:05:46